

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202606-096

Du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : PEYROU-MENEGAUX Martine, THIBON Jean-François, DELESTANG Emmanuelle, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, BOUTIERE Sophie, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DELEUZE DALZON Chloé), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe).
Ont participé sans pouvoir de vote : MARCY Régine, LEBLOND Arnaud.

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 35

Pouvoir : 2

Date de la convocation 2 juin 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIBRE OPTIQUE : CONSULTATION POUR UN EMPRUNT DE 300 000 €

Pour pouvoir verser la dernière contribution de 400 000 € en 2026 au syndicat ADN pour le financement des travaux de déploiement de la fibre optique, le Bureau et la commission des finances proposent de recourir à l'emprunt pour 300 000 €.

Des demandes auprès de l'Agence France Locale, de la Banque Postale, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et la CDC ont été envoyées.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver le recours à un emprunt de 300 000 €,

Autoriser le Président à lancer une consultation auprès d'organismes bancaires pour un emprunt de 300 000 €

Déléguer au Président la possibilité de souscrire un contrat de prêt aux meilleures conditions du marché,

Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,

Informer le conseil communautaire de la décision du Président.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Emma TALAGRAND

Secrétaire de séance

